

Les **COMMISSIONS CONSULTATIVES MIXTES** gèrent toutes les questions individuelles des maîtres et des documentalistes

Des REPRÉSENTANTS des ENSEIGNANTS y siègent et il s'agit de les ÉLIRE du 29 NOVEMBRE au 6 DÉCEMBRE 2018

LA CONSULTATION EST OBLIGATOIRE pour les cas suivants :

- Affectation
- Sanctions disciplinaires
- Mouvement = mutation
- Résiliation du contrat
- Congés de formation, disponibilités
- Promotions et intégrations (liste d'aptitude)



S'unir à l'occasion des élections CCM, C'EST S'UNIR POUR...



Défendre nos collègues les plus précaires, les délégué.e.s auxiliaires.

Faire face aux **attaques récurrentes** du gouvernement : contre le gel du point d'indice de la fonction publique, contre le jour de carence.

Faire face au trio syndical, majoritaire dans notre secteur, relais des réformes du gouvernement et inféodé aux directions de nos établissements, contrairement au Sundep-Solidaires et au SNEIP-CGT, **deux syndicats de contre-pouvoir** et de **transformations sociales**.

Faire face à l'institution et à ses techniques managériales, faire face à l'accumulation des injonctions ministérielles et celles de nos chef.fes d'établissement, **qui ont dégradé nos conditions de travail** et créé de réelles formes de souffrance .

Sans **représentation réelle** aux commissions, le rectorat et le diocèse auront encore les mains libres.

S'unir puisque complémentaires : **Notre union sera votre force.**

Notre EXPÉRIENCE et notre COMBATIVITÉ sont désormais reconnues et vous êtes de plus en plus nombreux à faire appel à nous. VOS DROITS et évolutions de carrière actualisés vous sont clairement expliqués.

LES ACTIONS ENGAGÉES POUR VOUS SOUTENIR PORTENT LEURS FRUITS

Vos élu.e.s de l'Académie PARIS sont



OFFENSIF.VE.S



EFFICACES



SOLIDAIRES

Parce que parfois les chef.fes d'établissements des lycées, collèges et écoles privés sous contrat parisiens agissent au mépris de la loi :

- Abus de pouvoir et pressions diverses
- Suppressions d'heures ou de postes qui « tombent » sur un.e enseignant.e de façon arbitraire ou aléatoire
- Non respect des règles de priorité dans le cadre des mutations et arguments fallacieux voire fantaisistes
- Manque de transparence dans l'utilisation des fonds publics alloués aux établissements privés ou pour l'octroi des Indemnités pour Missions Particulières (IMP) aux enseignants
- Comités d'Entreprises ou DUP voire futurs CSE inexistant dans les écoles, collèges et lycées ou qui ne remplissent pas leur fonction réelle de représentation des personnels.
- « Copinage » exacerbé et manque de professionnalisme, emploi du temps à la carte pour certain.es et désastreux pour d'autres...
- Fossé qui se creuse entre des directions d'établissements, qui utilisent à profusion le « caractère propre » et des enseignants qui revendiquent leur « liberté de conscience »



OR, MALHEUREUSEMENT, et TROP SOUVENT, si vous ne vous manifestez pas, le rectorat a tendance à laisser faire...

C'est pour ces raisons qu'il NOUS / VOUS faut agir au niveau des CCMA/CCMD et du rectorat.



Vos élu.e.s parisien.ne.s ont su gagner la confiance de nombreux.es enseignant.e.s, elles.ils continueront à se montrer rigoureux.ses et efficaces auprès des équipes rectorales.



En votant SNEIP CGT/SUNDEP aux prochaines élections vous soutiendrez concrètement notre action quotidienne à vos cotés en CCMD/CCMA.

**À UN MOMENT OU À UN AUTRE DE VOTRE CARRIÈRE,
VOUS AUREZ TOUTES/TOUS BESOIN D'UN.E ELU.E
SNEIP - CGT - SUNDEP**

CCMA

**Christian ROBIN
Isabelle HERMITTE**



CCMD

**Sophie GOMBEAUD
Valérie JOUAN**